



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Préparer son Rendez-vous de Carrière ou sa visite pédagogique

Le rendez vous de carrière

Quand ?

3 RDV de carrière

1. dans la deuxième année de l'échelon 6 de la classe normale,
2. dans le 8ème échelon de la classe normale entre le 18ème et le 30ème mois,
3. dans la 2ème année du 9ème échelon pour le passage à la hors classe.

Qui décide ?

Le service des actes collectif du Rectorat transmet la liste des personnels éligibles aux évaluateurs.

Qui évalue ?

L'évaluation se déroule en deux temps par deux évaluateurs.

- Le chef d'établissement reçoit l'enseignant en **entretien**
- L'inspecteur de la discipline de l'enseignant organise une visite d'inspection qui comprend une **observation** en classe et un **entretien**.

Un délai de prévenance d'un mois est prévu pour fixer les 3 éléments constitutifs de l'évaluation (une observation et 2 entretiens)

Qu'évalue t'on ?

L'évaluation se fonde sur l'observation des compétences en lien avec le référentiel de professionnalisation des enseignants, elles sont réparties en 3 blocs :

1. Compétences évaluées par le chef d'établissement
2. Compétences évaluées par l'inspecteur de la discipline
3. Compétences évaluées par le CE et l'Inspecteur

A propos des critères

Critères évalués par le chef d'établissement

	À consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Coopérer au sein d'une équipe (10)				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école / l'établissement (11,12 et 13)				
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages (P4)				

Critères évalués par le chef d'établissement et l'inspecteur

	À consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques (1, 2 et 6)				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation (5)				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel (14)				

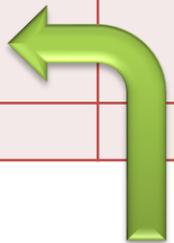
Critères évalués par l'inspecteur

	À consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique (référence référentiel 2013 : P1)				
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves (7 et P2)				
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves (3,4 et P3)				
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves (P4)				
Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves (P5)				

Pour évaluer, il faut observer...

Observables en classe

	À consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique (référence référentiel 2013 : P1)				
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves (7 et P2)				
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves (3,4 et P3)				
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves (P4)				
Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves (P5)				



Non observables en classe

En partie observables en classe

Non observables en classe





Les incontournables...

Afin de circonstancier et d'enrichir l'observation de la séance, **les documents ci-dessous doivent être mis à disposition de l'inspecteur :**

- Au moins deux **cahiers, classeurs complets d'élèves de la classe**. Le cas échéant il peut s'agir de l'accès à un ENT permettant d'apprécier le contenu des cours et les productions des élèves.
- Le **cahier de texte de la classe**, ou un accès au « cahier de texte numérique ».
- Les énoncés **des évaluations accompagnées de leur corrigé** et de quelques copies d'élèves représentatives de la classe observée.



Les recommandés...

Ces documents permettent d'apprécier les indicateurs non observables en classe, et constituent une base d'échange lors de l'entretien.

- La **programmation** permettant d'apprécier la **progressivité des apprentissages** en termes de connaissances et de compétence ;
- Le **classeur professeur** avec les **fiches de préparation** des séquences ;
- Document formalisant le **suivi des apprentissages**, l'acquisition des compétences et connaissances
- La **fiche de préparation détaillée** de la séance observée ;
- Les **documents remis aux élèves** lors de la séance observée ;

➔ Cette liste n'est pas limitative, elle peut être complétée par les documents qui illustrent le travail de préparation et la réflexion pédagogique et didactique.

Avant, Après, se former...

Se former, pour un enseignant, cadre A de l'éducation nationale, fait partie de la mission, c'est une des compétences évaluées.

➔ **Compétence 14 - S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel**



Le PAF 2019-20

Formation à public désigné (CTEN Néo Recrutés)

- DÉBUTER DANS L'ENSEIGNEMENT DE LA TECHNOLOGIE (36 heures)

Formation en inscription libre

- INFORMATIQUE & PROGRAMMATION AU C4 (18 heures)
- EXPÉRIMENTATION & SIMULATION NUMÉRIQUES DES OBJETS (18 heures)
- ENSEIGNER MOT AU CYCLE 3 (18 heures)
- PROJETS TECHNOLOGIQUES & O.T. DANS LA SOCIÉTÉ (18 heures)
- PROGRESSION & ÉVALUATION PAR COMPÉTENCES AU C4 (6 heures)
- ÉLABORER DES FICHES DE SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES (6 heures)

Formation en inscription libre ou désigné

- GT **ELABORATION DE PRODUCTIONS** PÉDA EN TECHNOLOGIE (24 heures)



- Apprendre à rédiger une séquence
- Produire des séquences (Ressource Académique)

NEW

Objectif RS 2019 – 3 groupes par département
dont un pour la production de ressources

